



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER



Conférence
environnementale
2016

Table Ronde 1 «Appliquer l'agenda des solutions pour la croissance verte »

Le 25 et le 26 avril, au Ministère de l'Environnement, Hôtel de Roquelaure

244 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Ministres pressentis : Michel Sapin - André Vallini – Alain Vidalies- George Pau-Langevin- Martine Pinville



SOMMAIRE

1. Contexte et enjeux	3
2. Vers la feuille de route 2016.....	4
Mesure 1 – Un cadre financier pour des investissements verts et la création d’emploi.....	4
Mesure 2 – Accélérer l’atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans les transports.....	6
Mesure 3 – Coalitions et entreprises pour lutter contre le changement climatique	9
Mesure 4 – Des solutions pour la mer et l’océan.....	10



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

1. Contexte et enjeux

L'année 2016 est celle de la présidence française de la Conférence des Parties (COP) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Si la COP21 a été un succès historique dans l'action pour la préservation de la planète, il convient de concrétiser cet élan international afin de proposer des solutions ambitieuses à la COP22. La France est ainsi pleinement mobilisée pour assurer la mise en oeuvre de l'Accord de Paris, à tous les niveaux - national, européen, international.

La signature et la ratification rapides de l'Accord de Paris constituent une priorité. La cérémonie de signature du 22 avril 2016 à New York, à l'invitation du Secrétaire général des Nations Unies représente un moment important de mobilisation de toutes les Parties, l'accord devant entrer en vigueur après ratification par 55 pays, représentant 55 % des émissions de gaz à effet de serre.

Il s'agit désormais de préparer les décisions d'application opérationnelles de l'Accord de Paris et de mobiliser les financements internationaux pour le climat. Par ailleurs, d'importants efforts sont consacrés à la mise en oeuvre concrète des nombreuses initiatives et coalitions sectorielles lancées lors de la COP21 (développement des énergies renouvelables, bâtiment durable, mobilité électrique, protection des océans, innovation, etc.).

Au plan européen, la France veille à la mise en oeuvre rapide du cadre énergie climat 2030 afin que l'Union européenne reste à la pointe de la lutte contre le changement climatique. La France a par exemple formulé des propositions pour la réforme du marché carbone européen, pour intégrer une composante carbone dans la fiscalité énergétique des pays européens, mais aussi pour inciter à l'instauration de prix du carbone hors de l'Union, et prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les fuites de carbone.

Au niveau national, notre pays se doit également d'être exemplaire et moteur dans la lutte contre le changement climatique. Cet objectif se traduit notamment par l'accélération de la dynamique de « croissance verte et bleue » pour profiter pleinement des opportunités économiques, d'innovation, de compétitivité et d'emploi liées à la transition énergétique et écologique. Cette dynamique a été initiée grâce à la mise en oeuvre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée à l'été 2015, la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages adoptée en première lecture début 2016 au Parlement ainsi que la mobilisation du fonds de financement de la transition énergétique pour soutenir les territoires à énergie positive qui l'accompagnent.

Il s'agit maintenant de renforcer notre démarche d'atténuation du changement climatique dans l'ensemble des secteurs d'activité, parmi lesquels la mobilité, qui est le premier secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre en France. Il s'agit également de parvenir à une gestion durable des activités en mer et sur le littoral pour maintenir la bonne santé des écosystèmes, comme la conférence du 8 avril l'a souligné. Il s'agit enfin d'intégrer la lutte contre le changement climatique



dans les politiques de l'emploi, dans les processus de normalisation et de donner aux entreprises de nouveaux outils pour innover en faveur du climat.



2. Vers la feuille de route 2016

Mesure 1 – Un cadre financier pour des investissements verts et la création d'emploi

La dynamique issue de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte est aujourd'hui à l'œuvre sur l'ensemble de nos territoires. Il s'agit désormais d'accélérer l'émergence d'une économie à la fois durable et compétitive et de permettre le déploiement des opportunités qu'elle peut offrir, en mobilisant les investisseurs, les entreprises et les citoyens par des signaux économiques adaptés et la valorisation des comportements vertueux, et en consolidant les financements internationaux pour associer l'ensemble des pays à ce mouvement.

1a : Valoriser la réorientation des investissements de l'industrie et des services pour la croissance verte

Contexte

La loi de transition énergétique (article 173), grâce à laquelle la France a fait figure d'exemple à suivre pendant la COP21, impose des obligations de transparence aux entreprises et aux investisseurs institutionnels sur la prise en compte des enjeux climatiques dans leur activité et sur leur orientation vers une économie bas carbone. Ces obligations seront applicables à compter des rapports de gestion publiés en 2017 pour l'année 2016. Le décret concernant les investisseurs institutionnels a été publié en décembre 2015.

Mesures

- valoriser, dès 2016, les meilleures pratiques de reporting environnemental et notamment de reporting climatique réalisées dans l'esprit de l'article 173 via la mise en place d'un prix récompensant à l'automne 2016 les meilleurs rapports de gestion des acteurs français.
- Publier le décret concernant le reporting climatique dans les entreprises avant l'été.

[→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)



1b : Conforter le prix du carbone et créer un corridor européen

Contexte

La Loi a fixé des objectifs de prix du carbone aux horizons 2020 (56€/t) et 2030 (100€/t). La loi de finances rectificative 2015 a précisé la trajectoire de la composante carbone pour les taxes intérieures de consommation sur les énergies fossiles (TICPE, TICGN...), en inscrivant un prix de 30,5€/t en 2017. Le prix du carbone se décline plus largement au niveau européen, avec à la fois un marché carbone européen harmonisé pour l'industrie et la production d'électricité, et des taxes nationales pour les autres secteurs.

Mesures

- Faire la promotion de la mise en place d'un corridor de prix sur le marché carbone européen, ce qui permettrait de réduire la volatilité et améliorerait la prévisibilité du prix du carbone, créant ainsi une incitation forte en faveur des investissements bas-carbone et une sécurisation des revenus des Etats membres.
- Soutenir la mise en place généralisée chez nos partenaires européens d'une composante carbone dans leurs taxes nationales, pour inciter à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables dans le transport et le bâtiment, où se trouvent les principaux gisements d'investissements et d'emplois associés.

[Propositions complémentaires soumises par les parties prenantes]

- [accélérer dès 2016 la trajectoire du prix du carbone pour contrebalancer la baisse du prix des énergies]
- [Le Comité de l'économie verte devra faire des propositions visant à compenser l'augmentation de la part carbone par un allègement de la fiscalité pesant sur d'autres produits, travaux ou revenus comme prévu par la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte au 4° de l'article 1]
- [élaborer en 2016 un plan de financement de la Stratégie Nationale Bas Carbone adoptée en 2015 en concertation avec les acteurs impliqués (Etat, banques, entreprises, collectivités, associations...)]
- [Réformer la fiscalité pour développer les activités de la prévention des déchets et soutenir les activités du recyclage.]

→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :



1c : Mettre en place les financements en faveur du climat annoncés lors de la COP21

Contexte

L'Etat veillera à mettre en œuvre l'augmentation, annoncée par le Président de la République en amont de la COP21, des financements internationaux français en faveur du climat, de leur niveau actuel d'environ 3 milliards d'euros à 5 milliards d'euros en 2020, dans le cadre d'une aide publique au développement croissante. Ces financements seront mis en œuvre principalement à travers l'Agence Française de Développement (AFD), ainsi que des fonds et initiatives multilatéraux. Cela permettra de soutenir la poursuite et l'accroissement de l'ambitieuse politique d'intégration transversale du climat dans les activités de l'AFD, dont 50% des engagements sont tenus d'avoir des co-bénéfices climat.

Mesures

- L'AFD sera recapitalisée. La capacité annuelle de prêts de l'AFD croîtra progressivement jusqu'en 2020 de 4 milliards d'euros, dont la moitié engagée au bénéfice du climat.
- D'ici à 2020, la capacité annuelle de dons sera augmentée de 370 millions d'euros par rapport au niveau de 2015 pour répondre notamment aux besoins spécifiques des pays les plus pauvres et les plus vulnérables au changement climatique.
- La France continuera en 2016 à verser sa contribution au fonds vert pour le climat pour la période 2015-2018, conformément au calendrier prévu.

→ [Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)

1d : Promouvoir le renforcement des aides financières internationales pour l'adaptation au changement climatique

Mesures

- Tripler d'ici 2020 le montant des engagements de la France consacrés à la lutte contre la désertification et l'adaptation au changement climatique pour atteindre au moins 1 Md€, pour assurer un rééquilibrage des financements consacrés à la lutte contre le changement climatique en faveur de l'adaptation.
- Soutenir la mise en œuvre d'initiatives importantes pour l'action pré-2020 telles que les systèmes d'alerte précoce (CREWS), l'initiative Insuresilience pour le développement des assurances pour le risque climatique et l'accroissement de la résilience des zones sahéniennes vulnérables (Lac Tchad, Fleuve Niger, lutte contre la désertification aux portes du Sahara) ou les forêts du bassin du Congo (CAFI), mais aussi le fonds de soutien aux pays les moins avancés.



- Renforcer les moyens que la France dédie aux actions de protection contre le changement climatique et à la promotion des énergies renouvelables dans les territoires d'Outre Mer.

[Propositions complémentaires soumises par les parties prenantes]

- [accompagner activement le développement du marché des obligations vertes et être le premier pays à émettre des obligations vertes de dette souveraine]
- [Lancer une coalition pour rehausser l'ambition des INDC avant 2020, et dès 2016 : rallier plusieurs pays prêts à aller plus loin que leur INDC, rejoindre le groupe des pays européens qui ont exprimé leur souhait de relever l'ambition européenne et rehausser l'objectif actuel de la France]

→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :

Mesure 2 – Accélérer l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans les transports

La mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique 2015, dans sa partie « transport et mobilité durables », a permis de compléter et d'enrichir les nombreux outils à disposition des entreprises, collectivités locales, ONG et citoyens. Elle a également accompagné certaines des mesures de la loi de transition énergétique.

En 2016, en cohérence avec les objectifs de la COP21 et les politiques d'atténuation du changement climatique, la priorité sera donnée à la promotion d'accords internationaux ambitieux sur la limitation des émissions de gaz à effet de serre dans les transports maritimes et aériens, au sein des organismes internationaux compétents.

Enfin, la politique des transports se dote d'un instrument structurant, la stratégie nationale de développement de la mobilité propre (SDMP), élaborée en lien avec les parties prenantes et qui proposera une vision globale des stratégies et plans d'actions en cours et projetés relatifs aux transports et à la mobilité.



2a : Soutenir à l'OMI la mise en place d'un instrument de suivi pour limiter les émissions de CO₂ des navires

Contexte

La question des émissions de CO₂ des navires fait l'objet de travaux à l'Organisation Maritime Internationale : il s'agit d'abord de mettre en place un système obligatoire de surveillance, déclaration et vérification des émissions de CO₂ pour le transport maritime.

De plus, La France (pays hôte de la COP 21) et le Maroc (pays hôte de la COP22) ainsi qu'une représentation équilibrée de pays développés et de pays en développement ont déposé une soumission à l'OMI et proposent un programme de travail pour définir rapidement des objectifs de long terme (pour stimuler la recherche et développement et l'investissement) et intermédiaires (pour mesurer les progrès) en termes d'émissions. L'association internationale des armateurs propose que le secteur du transport maritime international, dans son intégralité, participe à cette démarche dans la suite des débats qui se sont déroulés pendant la COP21.

Mesures

- Poursuivre les travaux à l'OMI avec, en priorité, la mise en oeuvre d'un mécanisme obligatoire et global de rapportage, vérification et suivi des émissions.
- Lancer, dès avril et d'ici la fin 2016, une démarche pour établir des objectifs chiffrés et un engagement pour la limitation des émissions de CO₂ du transport maritime international.
- Accompagner en parallèle les initiatives de verdissement des flottes, en mobilisant les moyens nationaux et européens (Programme RTE-T des autoroutes de la mer, implication de la Banque européenne d'investissement).

→ [Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)

2b : Promouvoir à l'OACI la conclusion d'un accord ambitieux pour un mécanisme mondial de compensation des émissions de gaz à effet de serre du transport aérien

Contexte

L'aviation internationale s'est fixé un objectif de croissance neutre en carbone à partir de 2020. Cet objectif doit être atteint par le cumul de plusieurs éléments : progrès technique (consommation de carburant des avions) et standard CO₂, mesures opérationnelles pour réduire la consommation, carburants alternatifs « verts » et mécanisme de compensation des émissions basé sur le marché.

Lors de sa 38ème assemblée en 2013, l'OACI a adopté une résolution sur la lutte contre le changement climatique visant à l'élaboration d'un mécanisme mondial de marché qui permette de compenser la croissance des émissions de CO₂ de l'aviation internationale à partir de 2020. Des discussions au sein de l'OACI sont en cours avec pour ambition d'aboutir à un accord lors de la 39ème assemblée de l'OACI en octobre 2016.

En tant que présidente de la COP21, la France a une responsabilité particulière pour soutenir la prise en compte dans la négociation des objectifs de long terme fixés par l'Accord de Paris, et encourager



la poursuite des efforts engagés en particulier sur l'efficacité énergétique des aéronefs et le développement de carburants verts.

Mesure

Afin de promouvoir activement, en partenariat avec l'ensemble des membres de l'Union Européenne, un accord ambitieux lors de la 39ème assemblée de l'OACI en octobre 2016, la France plaidera pour :

- Un mécanisme mondial de compensation des émissions de CO2 du transport aérien, avec possibilité d'utiliser des mesures basées sur le marché ;
- Une revue régulière de l'ambition initiale de croissance neutre en carbone après 2020, en ligne avec l'objectif de long terme de limitation de la hausse de la température moyenne mondiale.

→ [Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)

2c : Achever de transposer la directive européenne sur les carburants alternatifs

Contexte : Le cadre d'action national relatif au développement du marché des carburants alternatifs est prévu par la directive 2014/94.

En lien avec la stratégie nationale de développement de la mobilité propre, il devra aborder, selon les différents types de carburants alternatifs (Gaz naturel véhicule - GNV, électricité, hydrogène) et les différents segments de la demande de transports (terrestre, maritime et fluvial, aéroports), des objectifs territorialisés de déploiement des réseaux correspondants.

Mesures

- Mener avec les milieux professionnels (transporteurs, distributeurs, producteurs de carburants), les gestionnaires de réseaux et les collectivités locales une concertation sur un projet de cadre d'action en vue de la désignation des aires urbaines, des zones densément peuplées et des réseaux qui, en fonction des besoins du marché, devront être équipés en points de recharge ouverts au public et en points de ravitaillement en gaz naturel véhicule (comprimé – GNC – et liquéfié – GNL), ainsi qu'en points de recharge électrique.
- Soumettre le projet à consultation publique au 3ème trimestre 2016.
- Lancer un appel à projets pour le déploiement de stations hydrogène dans les territoires, notamment pour l'utilisation de flottes captives de véhicules électriques et de poids lourds.



[Propositions complémentaires soumises par les parties prenantes]

- [Moratoire sur l'exploration d'hydrocarbure sur le territoire français métropolitain et ultra-marin ainsi que dans les eaux françaises, y compris sur le offshore profond.]
- [Lancer en 2016 un plan d'action national pour favoriser les transports durables : lancer un 2ème programme d'action pour les mobilités actives (PAMA), publier le schéma national des services de transport, une campagne d'évaluation des plans de mobilité des entreprises, financer davantage les infrastructures de transports, avec l'objectif de rétablir des règles de concurrence justes entre les différents modes de transports.]

→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :

Mesure 3 – Coalitions et entreprises pour lutter contre le changement climatique

Pour favoriser la mobilisation du monde professionnel dans la lutte contre le changement climatique, l'Etat cherche à repenser ses relations avec les acteurs et utiliser tous les leviers à sa disposition : intégration des politiques de l'emploi et de la formation, expérimentations de nouveaux outils juridiques et de solutions plus globales d'accompagnement des projets innovants, complémentarité entre réglementation et normalisation, etc.

3a : Accélérer la transition énergétique via les politiques de l'emploi et de la formation.

Contexte

La COP21 a permis de mobiliser différents acteurs de l'emploi, de la formation et du développement au niveau national et au niveau international dans le cadre d'un consortium, dont l'objectif est d'adapter l'économie à la transition énergétique. Le consortium se compose d'organisations internationales mais aussi d'un réseau de représentants de collectivités, d'opérateurs et d'une banque d'investissement.

Mesure

- Demander au consortium d'identifier des expérimentations ou des projets nationaux ou territoriaux « exemplaires » pour illustrer la contribution des politiques de l'emploi et de la formation à la transition écologique, et d'élaborer les messages à porter au plan international pour rendre concrète cette contribution.

→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :



3b : Déployer les « engagements pour la croissance verte (green deals) » : un nouvel instrument contractuel pour faciliter l'innovation

Contexte

Si la société est porteuse de nombreuses initiatives contribuant à la transition écologique, celles-ci n'ont pas toujours la visibilité souhaitable et peuvent par ailleurs rencontrer des freins sur lesquels l'Etat peut agir, au niveau national ou régional, afin d'en assurer l'émergence, d'accélérer leur déploiement et d'atteindre un changement d'échelle.

Mesures

- Mettre en œuvre un nouvel instrument de soutien à la transition écologique, inspiré des Pays-Bas : les « Green Deal » ou "Engagements pour la croissance verte", basé sur le développement de coopérations public-privé, permettant de renforcer l'action de l'Etat pour faciliter des projets portés par la société, les acteurs économiques mais également les collectivités locales et ONG. Cette approche non financière complémentaire des programmes de soutien financier ou technique repose sur un processus de co-construction d'engagements réciproques tant des initiateurs du projet innovant qui prennent les risques que de l'Etat qui doit apporter une solution intégrée des différents services ou ministères concernés.
- Dans la continuité de la signature par la France d'un « Green Deal » international, le 3 mars dernier, expérimenter la démarche sur le thème de l'économie circulaire en signant au minimum 5 à 10 engagements d'ici fin 2016 et d'élargir à d'autres domaines liés à la transition écologique et énergétique.

→ [Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)

3c : définir une politique nationale de normalisation favorisant la transition énergétique et la croissance verte.

Contexte

Le ministère de l'économie a publié l'année dernière un rapport de la déléguée interministérielle aux normes sur "politique nationale de normalisation et stratégie pour la compétitivité de notre économie". La mise en œuvre de ses recommandations donne lieu, dans le cadre partenarial du conseil national de l'industrie, à l'identification des enjeux de la normalisation dans deux domaines particuliers : les industries du futur et les industries de sécurité.



Des démarches sont également poursuivies dans le sens d'une amélioration de la performance du système français de normalisation, en particulier sur la participation des parties prenantes aux travaux et la simplification - sécurisation du processus normatif.

Mesure

Soumettre au CNTE d'ici la fin de l'année, dans le cadre d'une concertation avec les parties prenantes, un document d'orientations pour :

- préciser les priorités nationales thématiques de normalisation associées à la transition écologique ;
- évaluer les freins à la participation aux travaux de normalisation des parties intéressées, de façon à organiser un meilleur équilibre des groupes d'acteurs dans le processus de normalisation ;
- préciser les modalités de l'articulation entre la réglementation et la normalisation.

[→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :](#)

Mesure 4 – Des solutions pour la mer et l'océan

La mer et le littoral sont le support de développement de nombreuses activités économiques porteuses d'emploi. Or, les changements en cours sont plus rapides que les capacités d'adaptation des mers et des océans, qui jouent aussi un rôle crucial dans la régulation du climat. C'est donc un enjeu majeur de maintenir la résilience des écosystèmes marins et littoraux face au rythme des changements climatiques, et de prévoir dès à présent les mesures d'adaptation ou d'atténuation de leurs effets, afin de préserver les capacités de développement durable des activités liées à la mer.

4 a : Adapter les territoires littoraux au changement climatique

Contexte

La protection et la valorisation des espaces naturels constituent des solutions efficaces et peu coûteuses pour favoriser l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique, qui est une priorité reconnue par la COP 21. L'accompagnement de cette dynamique d'adaptation nécessite de renforcer, en métropole et en outre-mer, la protection d'espaces terrestres littoraux qui doivent jouer le rôle de « fenêtres naturelles ouvertes sur la mer ». Ces zones doivent offrir les effets positifs cumulés suivants : prévention des risques, refuge de biodiversité, ressourcement et accès à la mer pour les populations, coupures d'urbanisation et continuités écologique et paysagère.

Mesure



Les parties prenantes du littoral mèneront, avec les établissements sous tutelle du ministère de l'environnement, une action foncière et de sensibilisation comprenant :

- la réalisation d'opérations de revitalisation de friches, de création de jardins éducatifs et de sentiers pédestres le long du littoral, avec les collectivités, en partenariat avec les entreprises et leurs fondations, et d'autres acteurs de la société civile ;
- une action de sensibilisation et de mobilisation des citoyens sur les enjeux liés à l'évolution du littoral, avec notamment la création d'une application smartphone pour suivre les évolutions du trait de côte sur le littoral.

[Proposition complémentaire soumise par les parties prenantes]

- [Lancer une évaluation des services rendus par les écosystèmes marins sur l'ensemble de nos façades maritimes et réaliser une étude sur les impacts cumulatifs en zone côtière au service de la planification de l'espace maritime]

→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :

4b : concilier entre eux les différents usages de la mer

Mesures

- Faciliter la réalisation des projets d'énergies renouvelables en mer, en examinant les règles de cohabitation avec les autres activités (trafic maritime, pêche, loisirs nautiques) et en mobilisant l'ensemble des filières concernées, en lien avec les conventions internationales. Capitaliser sur les projets en cours pour élaborer des lignes directrices permettant de concilier mieux éolien en mer et activité de pêche.
- Sur la base des projets les plus avancés dans les eaux françaises, définir un référentiel d'analyse des risques inhérents à la circulation maritime qui peut être très significative dans certains secteurs (Manche et mer du Nord par exemple) autour des sites envisagés, afin d'optimiser la prise en compte de ces derniers.

[Propositions complémentaires soumises par les parties prenantes]

- [Financer le déploiement de ports exemplaires, et projets de « ports à énergie positive » pour accélérer le déploiement des carburants alternatifs et développer le dragage des sédiments]
- [Réduire les pollutions en mer et les émissions de soufre des navires : accélérer en 2016 auprès de Marpol l'établissement d'une zone de contrôle des émissions de soufre, étudier les mesures incitatives pour encourager la diminution du niveau de soufre dans



les carburants des navires, promouvoir au niveau européen l'obligation d'installation de filtres à particules sur les navires]

→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :

4c: Renforcer et améliorer la gestion des aires marines protégées

Mesures

- Accélérer l'élaboration et la mise en œuvre des documents de gestion.
- Étendre progressivement le réseau des zones de protection renforcées (extension et création) en visant un objectif de 2% de protection des zones métropolitaines sous juridiction française, en complément des 20% d'aires marines protégées en France.

[Propositions complémentaires soumises par les parties prenantes]

- [Identifier et cartographier en 2016 les zones de fonctionnalités halieutiques (nurseries, frayères) pour respecter l'objectif de 10% de zones de conservation halieutique dans la Zone économique exclusive française en 2020.]
- [Afin de compléter le réseau des aires marines protégées français au large : identifier les enjeux de protection des écosystèmes marins du large et finaliser en 2016 la désignation des sites Natura 2000 au large.]

→ Vos propositions additionnelles pour cette mesure :